

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 10 mai 2005 à 19 h 30, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Johanne Harvey
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Duchesne	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson

Monsieur le commissaire Claude Béland a quitté la séance à 22 h 20.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Monsieur Denis Émond, directeur des Services de l'informatique est arrivé à 20 h 05.

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une quinzaine de parents de Saint-Élie-de-Caxton et de parents de Saint-Georges-de-Champlain.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

---

Président

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 313 0505 :** Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0505-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.2 Modification au projet de plan triennal 2005-2008.
- 4.3 Condoléances.
- 4.4 Lauréats – Finale de Secondaire en spectacle.
- 5.1 Transport scolaire.
- 5.2 Développement social – Mékinac.

QUE la mention de huis clos soit retirée aux articles 2.1 et 2.2;

QUE l'article 17.2 « Grief patronal et recours judiciaires » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 314 0505 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 26 avril 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0505-02, soit adopté en apportant une modification afin de souligner le départ à 21 h de madame Maryse Vallée, commissaire représentante du comité de parents.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les dossiers relatifs à des demandes du Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie.

Relativement à la demande du syndicat quant à la démission du président de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest cède à ce moment-ci son siège de président à la vice-présidente madame Danielle Bolduc.

La vice-présidente mentionne alors qu'en suivi à une séance de travail des membres du conseil des commissaires, ceux-ci désirent adopter une résolution de confiance à l'égard du président.

La résolution l'impliquant personnellement, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest quitte à ce moment-ci la séance pour la durée de la considération de ce sujet.

---

Président

---

Secrétaire

Madame la vice-présidente Danielle Bolduc invite alors monsieur le commissaire Réal Julien à présenter une proposition.

Résolution de confiance à l'égard du président de la Commission scolaire de l'Énergie

**RÉSOLUTION 315 0505 :**

commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président de la

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 158 1103, que monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest a été nommé président de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie a présenté, lors de la séance du conseil des commissaires du 26 avril 2005, une demande de démission du président de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la contribution depuis plusieurs années de monsieur Laforest à l'avancement de l'Éducation, et plus particulièrement, à la promotion et au progrès des commissions scolaires et du système public d'enseignement;

CONSIDÉRANT l'expérience, l'implication et le dévouement de monsieur Jean-Yves Laforest au sein de la Commission scolaire de l'Énergie et des anciennes commissions scolaires Régionale de la Mauricie et Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que tous les commissaires présents sont unanimes quant à l'excellence du travail accompli par monsieur Jean-Yves Laforest à titre de président de la commission scolaire tant au niveau de son leadership, de son implication dans le milieu socioéconomique et communautaire que par ses qualités personnelles d'administrateur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que les membres du conseil des commissaires réitèrent leur entière confiance à l'égard de monsieur Jean-Yves Laforest dans ses fonctions à la présidence de la Commission scolaire de l'Énergie et expriment leur entière satisfaction quant au travail accompli par monsieur Laforest;

QUE le conseil des commissaires déplore la personnalisation des débats par le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie.

Adopté unanimement

Par suite de l'adoption de la résolution 315 0505, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest est invité à réintégrer la séance du conseil des commissaires.

---

Président

Madame la vice-présidente Danielle Bolduc informe monsieur Jean-Yves Laforest de l'adoption d'une résolution de confiance unanime des membres du conseil des commissaires à son égard et cède le siège de la présidence à monsieur Laforest, sous les applaudissements des commissaires et du personnel cadre. Celui-ci remercie les membres pour leur confiance et indique qu'avec cet appui il n'entend pas remettre sa démission. Il souligne qu'il continuera à contribuer et à s'impliquer pour le développement et l'avancement de la commission scolaire.

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela la demande du syndicat quant à la mise à la retraite du directeur général. Monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne à l'intention du public que le directeur général, n'étant pas un élu et n'ayant pas droit de vote sur ce sujet, n'a pas à se retirer de la séance.

Relativement à ce sujet, monsieur le commissaire Maurice Poudrier soumet la proposition ci-après décrite.

Résolution de confiance à l'égard du directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie

**RÉSOLUTION 316 0505 :**

nomme un directeur général;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 293 0405, que le conseil des commissaires a nommé pour un nouveau mandat monsieur Jean-Pierre Hogue au poste de directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie a présenté, lors de la séance du conseil des commissaires du 26 avril 2005, une demande pour la mise à la retraite du directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue;

CONSIDÉRANT que tous les commissaires présents reconnaissent unanimement les grandes qualités personnelles et professionnelles de monsieur Jean-Pierre Hogue;

CONSIDÉRANT l'expérience à la Direction générale, le dévouement et l'engagement de monsieur Jean-Pierre Hogue dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du conseil des commissaires exprime son entière satisfaction quant au travail accompli par le directeur général et réitère son entière confiance à l'égard de monsieur Jean-Pierre Hogue;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le conseil des commissaires déclare qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le mandat de monsieur Jean-Pierre Hogue au poste de directeur général;

---

Président

---

Secrétaire

QUE le conseil des commissaires déplore la personnalisation des débats par le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie.

Adopté unanimement

Après avoir reçu des applaudissements des commissaires et du personnel cadre, monsieur Jean-Pierre Hogue remercie les commissaires pour la confiance exprimée à son égard. Monsieur Hogue réitère sa volonté à s'engager et à se dévouer pour que la commission scolaire maintienne ses services de qualité.

Consécutivement et en référence à une demande du syndicat quant à la mise en tutelle de la commission scolaire, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Mise en tutelle

**RÉSOLUTION 317 0505 :**      CONSIDÉRANT que le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie a, par l'entremise des médias le 22 avril 2005 et lors de la séance du conseil des commissaires du 26 avril 2005, réclamé la mise en tutelle de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs de mise en tutelle sont prévus par des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et qu'ils relèvent du gouvernement par la suspension des fonctions et pouvoirs d'une commission scolaire;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 26 avril 2005, le président du Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie a fait lecture d'un document invoquant les motifs à l'appui de cette réclamation de mise en tutelle, dont copie fut remise le 3 mai 2005;

CONSIDÉRANT qu'à la face même des motifs allégués par le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie, ceux-ci ne sont aucunement de la nature des motifs pouvant justifier une mise en tutelle;

CONSIDÉRANT, également, les demandes simultanées du Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie quant à la démission du président de la commission scolaire et de la mise à la retraite du directeur général;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie considère que ces demandes sont non fondées, inappropriées, injustifiées et diffamatoires;

CONSIDÉRANT que les demandes présentées par le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie et ses allégations causent un important préjudice à la Commission scolaire de l'Énergie ainsi qu'à l'ensemble de ses dirigeants, particulièrement au président de la commission scolaire et au directeur général;

---

Président

CONSIDÉRANT que ces demandes publiques de la part du Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie ont pour effet de semer un doute sur la qualité de l'ensemble des services et la saine gestion de la commission scolaire, créant au surplus un climat d'incertitude auprès des parents, des élèves et du personnel de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une stratégie de dénigrement à l'égard de la Commission scolaire de l'Énergie et de ses dirigeants ne constitue certes pas une approche favorisant des relations de travail harmonieuses;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie exprime au Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie sa profonde indignation quant aux demandes publiques de mise en tutelle de la commission scolaire, de démission du président et de mise à la retraite du directeur général;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie dénie tout motif allégué par le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie pouvant justifier une mise en tutelle, déclare au contraire exercer une saine administration et est disposée à collaborer entièrement avec le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans l'éventualité où celui-ci désirerait procéder à une vérification ou une enquête;

QUE le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie soit avisé que la Commission scolaire de l'Énergie n'entend pas faire de relations de travail, et encore moins de discuter de dossiers de personnel, sur la place publique et invite le Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie à agir de façon respectueuse des procédures et des mécanismes mis en place par les conventions collectives.

Adopté unanimement

En étant après cela à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole.

Madame Sylvie Mallet dépose au nom de citoyennes et citoyens de Saint-Elie-de-Caxton une pétition de 745 noms par laquelle ceux-ci soutiennent les démarches des parents de l'école Villa-de-la-Jeunesse qui s'opposent au transfert d'élèves. Les parents désirent trouver des solutions acceptables et soumettent deux propositions.

En appui à cette opposition des parents, des personnes prennent successivement la parole. Ainsi, madame Manon Lafrenière livre un témoignage relativement à un transfert antérieurement vécu par un de ses enfants. Elle ne souhaite pas que sa fille vive cette même expérience. La mairesse de Saint-Élie madame Agathe L.-Lampron, fait une intervention pour souligner l'appui du conseil municipal quant à l'opposition des parents. Madame Michelle Beauregard mentionne ensuite qu'elle conçoit mal qu'une telle décision se prenne sans consulter les enseignants et les parents. Finalement, madame Nathalie Adam soulève sa crainte à l'effet que le transfert des élèves fait en sorte d'ouvrir une porte et que celle-ci ne se referme pas.

---

Président

Madame Josée Gauthier prend après cela la parole pour mentionner qu'elle représente un groupe de parents de Saint-Georges-de-Champlain. Elle tient tout d'abord à souligner qu'elle appuie les parents de Saint-Élie. Elle soumet ensuite les questions suivantes au conseil des commissaires :

1. Sur quelles bases envisage-t-on le transfert d'élèves de Saint-Georges vers le Lac-à-la-Tortue?
  - ✓ Pondération : où sont les politiques et procédures reliées à ce processus?
    - Déménagement :
      - Quelle est la date limite d'inscription?
      - La politique d'inscription peut-elle faire l'objet d'une révision visant à reconnaître des droits aux enfants fréquentant une école depuis plus d'une année?
2. Est-ce que l'école institutionnelle Saint-Georges inclut l'école du Lac-à-la-Tortue?
  - ✓ Si oui, est-ce possible d'envisager la formation d'un 3<sup>e</sup> groupe de 5<sup>e</sup> année à l'école Dominique-Savio car il y a plus de services à cette école?
3. Les classes multi-niveaux peuvent-elles intégrer des élèves de 2 cycles différents?
4. Combien d'élèves fréquentent l'école du Lac-à-la-Tortue?
5. Combien d'élèves sont nécessaires au maintien d'une direction d'école à temps plein?
6. Ces facteurs influencent-ils la décision de transférer les élèves d'un secteur à l'autre?
7. Suivi du conseil des commissaires du 1er juin 2004 : Au procès-verbal de cette rencontre, suite à un échange avec des parents du secteur Saint-Georges-de-Champlain portant sur la date limite de transfert d'élèves, il est noté « qu'ils (les membres du conseil des commissaires) vont procéder à l'étude du point soulevé ». Quand ce point a-t-il été étudié, par qui et quels sont les résultats?

Au terme de la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie les personnes pour leurs interventions. Monsieur Laforest souligne à madame Gauthier qu'une rencontre est déjà prévue sur ce dossier avec la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes et que les réponses pourront alors être obtenues. Monsieur Laforest mentionne également aux parents de Saint-Élie qu'il sera procédé à l'étude de ce dossier.

À ce moment-ci, soit à 20 h 10, il est procédé à une suspension de la séance afin de permettre la tenue d'un point de presse.

---

Président

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 318 0505 :**

suspendue.

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit

Adopté unanimement

À 20 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance. La présence de quatre citoyennes est constatée.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 319 0505 :**

rouverte au public.

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue fournit alors des informations concernant l'ouverture de postes de personnel cadre. Il s'agit en l'occurrence d'un poste de direction adjointe des Services éducatifs – Services complémentaires et adaptation scolaire ainsi que de coordonnateur des Services de l'informatique et du Transport scolaire. Un consensus est exprimé quant à l'ouverture de ces postes et quant à la formation de comités de sélection sur lesquels siégeront les commissaires suivants : madame Sylvie Dupont-Simard et monsieur Martin Lafrenière, madame Danielle Bolduc agissant comme substitut.

Sur un autre sujet, le directeur général soumet, pour dépôt, un projet modifié du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2008. De même, il est procédé à la formation d'un comité ad hoc, et ce, en conformité avec la politique de maintien ou fermeture d'école. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Projet modifié de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008

**RÉSOLUTION 320 0505 :**

CONSIDÉRANT, par suite des orientations quant à l'organisation scolaire des écoles primaires (Référence : résolution 301 0405), qu'il y a lieu de procéder au dépôt d'un projet modifié de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le projet modifié de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008, décrit au document 0505-03.

Adopté unanimement

Composition du comité « ad hoc » - Étude préliminaire du plan triennal de répartition et de destination des immeubles

**RÉSOLUTION 321 0505 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de maintien ou de fermeture d'école, que le conseil des commissaires forme un comité « ad hoc » lorsque l'étude préliminaire du plan triennal de répartition et de destination des immeubles conclut sur la possibilité que soit recommandée une modification ou une révocation d'un acte d'établissement dont les conséquences sont la fermeture d'un immeuble dont la destination principale est à des fins d'enseignement;

\_\_\_\_\_  
Président



Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard  
PROPOSE que soit formé le comité « ad hoc » prévu à la Politique de maintien ou de fermeture d'école;

QUE les commissaires désignés pour siéger à ce comité  
soient les suivants :

- ✓ Jean-Yves Laforest;
- ✓ Line Lecours;
- ✓ Carole Boisclair;
- ✓ Serge Lafontaine, président du comité;
- ✓ Nicole Bourassa;

QUE la composition pour les autres personnes soit celle  
prévue à la politique précitée.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

**RÉSOLUTION 322 0505** :      CONSIDÉRANT que monsieur Léo Vincent, père de  
monsieur Claude Vincent, directeur des Services des  
ressources financières, est récemment décédé;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE  
que des condoléances soient adressées à monsieur Claude Vincent et à sa famille.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur général invite monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires, à informer les commissaires des lauréats de Secondaire en spectacle. Après avoir reçu ces renseignements, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

**RÉSOLUTION 323 0505** :      CONSIDÉRANT que Secondaire en Spectacle est un  
organisme sans but lucratif voué à la promotion de  
l'expression artistique francophone par les arts de la scène auprès des jeunes des écoles  
secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT que Secondaire en Spectacle a pour  
mission de promouvoir et de développer au Québec, un concept d'intervention visant  
l'épanouissement des jeunes du niveau secondaire général par l'organisation et la réalisation  
d'événements culturels et artistiques;

CONSIDÉRANT que le concept de Secondaire en  
Spectacle est développé à partir des objectifs suivants :

---

Président

- ✓ promouvoir le développement d'activités culturelles et artistiques auprès des jeunes du secondaire;
- ✓ offrir la possibilité aux élèves du secondaire de vivre une expérience de scène exceptionnelle comme artistes, techniciens, animateurs ou organisateurs;
- ✓ favoriser la création et l'établissement de liens entre les jeunes et les écoles secondaires de différentes régions;
- ✓ valoriser l'utilisation de la langue française;

CONSIDÉRANT que la majorité des écoles de la commission scolaire sont membres de Secondaire en Spectacle;

CONSIDÉRANT que la finale régionale permettant de choisir les représentants de la région au Rendez-Vous panquébécois de Secondaire en Spectacle a récemment eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes lauréates de nos écoles lors de la finale régionale de Secondaire en Spectacle, à savoir :

Catégorie Interprétation / Chant

- ✓ Sophie Martin, Patrice Bragagnolo  
École secondaire des Chutes  
« Sors-moi donc Albert »

Catégorie Auteur-compositeur-interprète

- ✓ Yanick Letendre, Dave Tremblay  
École secondaire Champagnat  
« Guitare »

Catégorie Danse et expression corporelle

- ✓ Marie-Claude Baril
- ✓ Pierre-Luc Béland
- ✓ Marc-André Fraser-Lafrance
- ✓ Maude G.-Farley
- ✓ Bruno-Carl Gagnon
- ✓ Marie-Michelle Lafontaine
- ✓ Katrine Lavoie
- ✓ Anthony Rheault  
École secondaire Paul-Le Jeune  
« Gumboots »

---

Président

---

Secrétaire

QUE des félicitations soient aussi transmises à Cassy Berthiaume-Lafrenière de l'école secondaire du Rocher gagnante de la bourse « Camp-Chanson de Petite Vallée », d'une valeur de 500 \$, pour son interprétation « Des mots qui sonnent »;

QUE des félicitations soient également adressées aux autres participants de la finale régionale ainsi que des félicitations et remerciements aux organisateurs et intervenants ayant contribué à la réalisation de cet événement.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Martin Lafrenière demande la tenue d'une rencontre du comité sur les problématiques relatives au transport scolaire afin d'étudier une situation. Il est alors convenu que les membres de ce comité seront convoqués pour donner suite à cette demande.

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière porte ensuite à l'attention du conseil des commissaires la démarche proposée par le Comité de développement social de la MRC Mékinac quant à l'adoption d'une politique de développement social. Au terme des explications fournies par monsieur Lafrenière, une résolution d'appui est adoptée.

Appui au projet  
d'élaboration  
d'une politique de  
développement  
social pour la  
MRC Mékinac

**RÉSOLUTION 324 0505 :**      CONSIDÉRANT qu'une politique de développement social vise à favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens afin de susciter leur participation la plus grande et la plus active possible au développement de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT qu'une communauté a tout à gagner d'un environnement économique et social favorisant cette participation sociale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac n'est pas dotée d'une politique de développement social;

CONSIDÉRANT la tendance observable dans les milieux urbains comme dans les territoires ruraux de se doter d'une politique de développement social;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet d'élaboration d'une politique de développement social pour la MRC Mékinac.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes sont considérés. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, recommande alors une dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire 5 ans. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

---

Président

Dérogation à l'âge  
d'admission au  
préscolaire

**RÉSOLUTION 325 0505 :**            CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE , madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que l'élève identifiée sous le code A.L. LAPA016000 soit admise à l'éducation préscolaire en 2005-2006.

Adopté unanimement

Les parents quittent la séance à ce moment-ci.

Poursuivant et en référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose fait un suivi aux membres du conseil des commissaires concernant le dossier taxage et intimidation. Monsieur Larose indique alors que chaque école secondaire est à développer une stratégie opérationnelle pour contrer cette problématique. Pour l'ordre d'enseignement primaire, le comité des directions d'école a convenu d'inscrire ce sujet dans les priorités de travail de la prochaine année scolaire.

Par la suite, et après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Larose, les commissaires adoptent une résolution quant à l'adhésion 2005-2006 de la commission scolaire à l'Unité régionale du loisir et du sport de la Mauricie. De même, cette résolution prévoit la nomination des représentants à l'assemblée générale de cet organisme.

Adhésion et  
représentants à  
l'U.R.L.S. de la  
Mauricie pour  
2005-2006

**RÉSOLUTION 326 0505 :**            CONSIDÉRANT l'historique du sport étudiant, des activités de loisirs et de la vie étudiante au sein des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance que notre organisation soit membre actif au sein de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (U.R.L.S.);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère à l'U.R.L.S. de la Mauricie pour l'année scolaire 2005-2006;

QUE, par ailleurs, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, ainsi que monsieur le commissaire Réal Julien soient désignés pour agir à titre de représentants de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de l'U.R.L.S. de la Mauricie.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire



Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que monsieur le commissaire Claude Boutin soit mandaté pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice au siège attribué au secteur « Éducation », lequel siège sera en élection le 22 juin 2005 lors de l'assemblée générale de cet organisme.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les informations et les recommandations de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagement

**RÉSOLUTION 330 0505 :**      CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement de la personne;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Geneviève Gauthier, psychoéducatrice, poste régulier à temps partiel de 7 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 11 mai 2005.

Adopté unanimement

Démissions

**RÉSOLUTION 331 0505 :**      CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- ✓ Ghislain Samson, conseiller pédagogique au Centre administratif, aux services de l'enseignement, laquelle est effective le 30 juin 2005;
- ✓ Eveline Tringle, enseignante à l'école Le Sablon d'Or à Lac-aux Sables, laquelle est effective au 30 juin 2005;

---

Président

- ✓ Marie Lesieur, technicienne en administration au Centre administratif, aux Services de la paie, laquelle est effective à compter du 23 avril 2005;
- ✓ Valérie Boivin, psychoéducatrice à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective à compter du 23 avril 2005.

Adopté unanimement

Démission pour  
fins de retraite

**RÉSOLUTION 332 0505 :**      CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit acceptée la démission de la personne suivante :

- ✓ Louise Lavergne, secrétaire d'école, à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, Secteur Grand-Mère, laquelle est effective à compter du 31 mai 2005.

Adopté unanimement

Retraite  
progressive

**RÉSOLUTION 333 0505 :**      CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive présentée par la personne suivante :

- ✓ Odette Beaudry, psychologue, à l'école secondaire des Chutes, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 4 mai 2005.

Adopté unanimement

Modifications du  
plan d'effectifs du  
personnel en  
Services de garde  
– 2005-2006

**RÉSOLUTION 334 0505 :**      Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé, pour les fins de consultation, le projet de modifications du plan d'effectifs du personnel en Services de garde de la Commission scolaire de l'Énergie, pour l'année scolaire 2005-2006, à savoir :

---

Président

---

Secrétaire

### Abolition de postes

- ✓ 1 poste d'éducatrice en service de garde, régulier temps partiel, 17,5 heures/semaine, à l'école Dominique-Savio, à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain;
- ✓ 1 poste de responsable de service de garde, régulier temps plein, 30 heures/semaine, à l'école Masson, à Sainte-Thècle;

### Ouverture de postes

- ✓ 1 poste de responsable de service de garde, régulier temps plein, 35 heures/semaine, à l'école Masson, à Sainte-Thècle;
- ✓ 1 poste de responsable de service de garde, régulier temps plein, 30 heures/semaine, à l'école Sablon d'Or à Lac-aux-Sables.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2005-2006

**RÉSOLUTION 335 0505 :** Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déposé le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2005-2006 consistant à reconduire dans l'ensemble le plan en vigueur au 30 juin 2005 à l'exception des abolitions suivantes :

- ✓ poste d'animateur vie étudiante, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, suite au départ à la retraite du titulaire, et ce, dans le cadre d'une modification substantielle des services à rendre;
- ✓ poste d'attaché d'administration, aux Services des ressources humaines, au motif de modification des services à rendre;
- ✓ poste de conseiller pédagogique régional, soutien régional, au motif d'une entente concernant un projet spécifique.

Adopté unanimement

Ententes

**RÉSOLUTION 336 0505 :** CONSIDÉRANT que des ententes de principe sont intervenues entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Syndicat des professionnels et professionnelles du cœur du Québec(SPPCQ) concernant :

- ✓ les droits d'une professionnelle qui occupe un poste de direction à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent;
- ✓ les droits d'un professionnel affecté à un remplacement versus la liste de priorité d'embauche;

---

Président

---

Secrétaire



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que ces ententes soient ratifiées par les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soient acceptées les ententes précitées avec le Syndicat des professionnels et professionnelles du cœur du Québec(SPPCQ);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer les deux ententes pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

**RÉSOLUTION 337 0505 :** CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (SEM) concernant :

- ✓ Les droits de deux enseignants qui occupent temporairement des postes de conseillers pédagogiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit acceptée l'entente précitée avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (SEM);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier fournit des renseignements sur les démarches effectuées pour la recherche d'une propriété pour héberger du personnel à Parent. Au terme de ces renseignements, monsieur le commissaire Claude Boutin tient à féliciter le directeur des Services des ressources matérielles pour le travail effectué dans ce dossier. Il est après cela donné suite à la recommandation d'achat d'une maison.

Achat d'une maison à Parent

**RÉSOLUTION 338 0505 :** CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est à la recherche, depuis plusieurs mois, d'une propriété à Parent pour héberger 4 employés de l'École Notre-Dame de l'Assomption;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a réservé un montant de 75 000 \$ à même les surplus anticipés au 30 juin 2005 pour se porter acquéreur d'une maison dans cette municipalité;

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs démarches, la propriété de monsieur Mario Bourassa sera disponible en août prochain;

CONSIDÉRANT que cette propriété sise au numéro civique 27, rue St-Jean à Parent, comprend une maison à deux (2) étages, d'une dimension de 24' X 26', d'un terrain d'une superficie de 12 500 pieds carrés, et d'un garage de 16' X 24' et qu'elle répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT que monsieur Bourassa est disposé à laisser sur place certains meubles, dont un réfrigérateur, une cuisinière électrique, un mobilier de cuisine et une fournaise à bois à combustion lente;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie se porte acquéreur de ladite propriété, dépendances et ameublements, appartenant à monsieur Mario Bourassa pour la somme totale de 40 000 \$;

QUE Me Lynne Gingras notaire, soit désignée pour la rédaction de tous les documents nécessaires à finaliser la transaction;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires considèrent les dossiers concernant le transport scolaire. Monsieur Denis Émond fournit à cette occasion des informations relatives au partage des taxes, des frais d'administration et du déficit d'opération. De même, sont présentés les tarifs de transport scolaire suggérés pour l'année 2005-2006. Des résolutions sur chacun de ces dossiers sont successivement adoptées.

Partage des taxes nettes 2004-2005

**RÉSOLUTION 339 0505 :** Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit accepté le partage des taxes nettes provenant des contrats de transport scolaire 2004-2005 tel que décrit au document 0505-06.

Adopté unanimement

Partage des frais d'administration 2004-2005

**RÉSOLUTION 340 0505 :** Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit accepté le partage des frais d'administration reliés aux activités 2004-2005 du transport scolaire tel que décrit au document 0505-07.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Partage du déficit d'opération du transport scolaire 2003-2004

**RÉSOLUTION 341 0505** : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit accepté le partage du déficit d'opération du transport scolaire 2003-2004 tel que décrit au document 0505-08.

Adopté unanimement

Tarifs de transport scolaire suggérés pour l'année 2005-2006.

**RÉSOLUTION 342 0505** : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit acceptés les tarifs 2005-2006 pour le transport du midi, les services optionnels (matin et soir) et les services de courte durée et ce, tel que décrit au document 0505-09.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue. Eu égard à celle-ci, une résolution est adoptée pour adhérer à Bassin Versant Saint-Maurice.

CSÉ membre du BVSM et Maurice Poudrier désigné à siéger au conseil d'administration

**RÉSOLUTION 343 0505** : CONSIDÉRANT que Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est un organisme sans but lucratif dont la mission est de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'Eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'Eau;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de BVSM est composé de 27 membres, incluant des élus municipaux, des représentants d'entreprises, d'organismes du milieu et de ministères, de citoyens et de groupes de citoyens, afin de refléter les réalités environnementales, économiques et sociales du bassin versant dans la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT que BVSM invite la Commission scolaire de l'Énergie à s'impliquer au sein de leur organisme en devenant membre;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la Commission scolaire de l'Énergie a un intérêt à siéger au conseil d'administration de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie soit membre de l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice et que soit acquittée la cotisation afférente;

QUE monsieur le commissaire Maurice Poudrier soit désigné pour agir à titre de délégué de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de BVSM;

---

Président

---

Secrétaire

QUE, de plus, la commission scolaire exprime son intérêt à siéger, via son délégué, au conseil d'administration de BVSM.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Béland quitte à ce moment-ci.

En l'absence du public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 22 h 20 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 344 0505** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 45, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 345 0505** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

**RÉSOLUTION 346 0505** : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire